

## ASSOCIATION SYNDICALE LE BOULU 2

Le syndicat s'est réuni le dimanche 6 mai 2007 à 9 h 45.

Présents les 4 membres à savoir : Mr Francis LAFORGE – Président  
Mr Jérôme PROD'HOMME – Vice-président  
Mr Laurent CHAIGNARD – Trésorier  
Mme Guylaine MARPAUX - Secrétaire

### Ordre du jour :

- Extraits du PV de l'assemblée constitutive du 22 décembre 2006
- Actions en cours
- Compte rendu de la réunion du 3 mai 2007

**RAPPEL : Le 22 décembre 2006 à 15 heures à la mairie de Lamoura.**

**1<sup>ER</sup> résolution** : sont nommés membres du syndicat, élus à l'unanimité :

- Président : M. Francis LAFORGE
- Vice-président : M. Jérôme PROD'HOMME
- Trésorier : M. Laurent CHAIGNARD
- Secrétaire : Mme Guylaine MARPAUX

**2<sup>ème</sup> résolution** : Le siège es fixé au Lotissement Le Boulu 2

**3<sup>ème</sup> résolution** : Création d'un fonds de roulement.

L'assemblée générale, après discussion, décide de créer un fonds de roulement avec un apport pour chaque coloti d'une somme de 100 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**4<sup>ème</sup> résolution** : Ouverture d'un compte bancaire.

L'assemblée générale, après discussion, décide d'ouvrir un compte bancaire au crédit agricole des Rousses.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au Trésorier pour régler tous les frais, droits et honoraires de l'assemblée générale constitutive et des formalités y afférents, adoptée à l'unanimité.

Après un large échange concernant l'évolution du lotissement, il apparaît essentiel d'aménager à la sortie de l'hiver, l'entrée hors lotissement, les espaces verts ainsi que les trottoirs.

Le promoteur M. Mercieca s'engage à le faire dès que possible, vers juin 2007.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

## ACTIONS EN COURS

- Mise en place d'une ligne blanche continue le long du lotissement sur la départementale.
- Pose de panneaux signalant l'entrée du lotissement
- Création d'un arrêt skibus au Boulu, en date du 07.02.07, le Président de la communauté des communes, M. Regard, nous informe que cela sera transmis à la commission en charge des transports.
- Chacun est tenu de faire en sorte que le lotissement soit agréable à tous. (pas de matériaux, de déchets sur les trottoirs ou dans les espaces verts).
- **Déneigement et chasse neige**

Tout le monde a regretté Albert. On ne fera pas ici l'inventaire des nombreux échos (défavorables) reçus et échangés ici et là.

Pour la saison 2007-2008, il s'agira de préparer le piquetage, les aires de délestage en étroite collaboration avec la mairie et la personne chargée du chasse neige. Cela nous paraît plus que nécessaire.

- Afin d'accélérer le transfert de propriété, le président a rencontré le promoteur M. Mercieca ainsi qu'un représentant du cabinet Janod, le jeudi 3 mai à 18 heures au lotissement.
- Afin d'alimenter le fonds de roulement, vous pouvez envoyer dès ce jour, votre cotisation de 100 euros à l'adresse suivante :

CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE  
62, Rue Pasteur  
39220 LES ROUSSES

A l'ordre de : Association syndicale Le Boulu 2

### **Réunion du jeudi 3 mai 2007 à 18 heures**

Etaient présents : Mr Bavoux – Maire de Lamoura  
Mr Mercieca – Promoteur  
Des représentants du cabinet Janod  
M. Laforge – Président du syndicat

### **A – L'entrée du lotissement**

1. Le promoteur s'est engagé à régler le problème avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Les travaux seront réalisés dès que l'entreprise concernée sera dans le secteur.

Dans le même temps, les deux « languettes » espace vert qui ne servent à rien sinon à gêner le chasse-neige, seront recouvertes, à condition que nous décaissions sur 20 cm, l'entreprise Baroni ne se déplaçant pas pour si peu.  
Les trottoirs resteront en l'état, aucune intervention n'est prévue.

2. Le Président a demandé à M. le Maire qu'on recule le panneau route forestière de l'entrée afin de favoriser une aire de délestage, l'hiver. Il est d'accord (d'autant que vous pouvez le faire vous-même, a-t-il ajouté).
3. La visite des 3 espaces verts (derrière le parking du haut, au fond du lotissement, le long de la départementale) laisse apparaître des débris liés pour une part « aux prestations » du chasse-neige et d'autre part par les entreprises laissant quelques souvenirs sur le site.  
Pour y répondre, le syndicat souhaite fixer une date avec l'engagement de tous. (apéro à la sortie).

### **B – Prochaines échéances**

1. Réception, si accord, des travaux avec le P.V.
2. Remise gratuite du lotissement à l'association syndicale.
3. Quels seront les biens à gérer, les actes de gestion relatifs à ses biens ?

Le Président demande l'accord du syndicat pour nous affilier à la fédération des syndicats coopératifs de copropriété. Il en coûtera 160 euros à l'association.

Le conseil syndical reste ouvert à toute proposition, initiative relevant de l'intérêt général. Afin d'établir les feuilles de présence, merci d'envoyer ou de déposer vos coordonnées (adresse, téléphone et e-mail) à Mr Laforge, 6 chemin des Arobiers – 39310 LAMOURA

Merci à Vous.

LE PRESIDENT

